Image not found or type unknown

L'office notariale a t il le droit de garder l'argent d'une vente

Par **christine**, le **04/09/2008** à **18:52**

je vend ma maison . le notaire me dit que l'acheteur doit verser l'argent a l'office notariale celui ci garde l'argent une quinzaine de jours avant de me le restituer , en a t'il le droit? est ce que j'ai moi le droit de reclamer mon argent tout de suite apres la vente? y a t'il un texte de loi sur ce sujet ?

merci Christine

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés